

Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2020



Rédigé par

Patrick Fortin, coordonnateur en
environnement

1. Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN.....	2
2.2	Mission, vision, valeurs.....	3
2.1	Services offerts.....	4
2.3	Objectifs.....	6
3.	PANDÉMIE DE LA COVID-19.....	6
4.	CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	7
4.1	Matières recyclables.....	7
4.2	Matières enfouies.....	8
4.3	Matières revalorisables.....	16
5.	MAGASIN DE RÉEMPLOI.....	19
6.	PORTRAIT GLOBAL.....	20
7.	PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES.....	21
8.	SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	22
9.	CONCLUSION.....	23

FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants qui ont marqué l'année 2020 en ce qui concerne les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

- La pandémie de la COVID-19;
- L'enfouissement à la hausse dans la Manicouagan, 17 393,06 tonnes;
- Les matières recyclables acheminées en vrac au centre de tri;
- La récupération à la hausse, 2 918 tonnes;
- Un nouveau service de collecte sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes;
- La caractérisation des matières résiduelles au lieu d'enfouissement complétée;
- La mise en œuvre du projet « Demain Manicouagan ».

1. INTRODUCTION

Dans une optique de reddition de comptes et de transparence, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) publie un bilan annuel de ses opérations. Ce bilan permet d'évaluer la progression de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR)* et de mesurer ses efforts, ses activités et ses résultats.

Il brosse un portrait de la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan pour l'année 2020. Les différents résultats sont énoncés et comparés avec l'année de référence 2014 du PGMR ainsi que celles qui suivent.

Plus spécifiquement, ce document fait état des quantités de matières recyclées, valorisées et éliminées par le biais des différentes installations et des services offerts, tels que la collecte sélective, l'enlèvement des ordures et l'élimination, la collecte des encombrants, les entrées de l'écocentre et les sorties du magasin de réemploi Phase 2.

2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

La Régie est une organisation municipale ayant pour mandat d'optimiser les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles afin de réduire les coûts de gestion pour les municipalités de la région et d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement.

La Régie possède, depuis 2009, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, comprenant huit municipalités, dont la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de Baie-Trinité, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau. La figure 2.1 représente la carte de la MRC de Manicouagan où sont situées les municipalités membres.

La population de la MRC Manicouagan est détaillée au tableau 2.1. En 2020, on comptabilise 28 072 habitants, incluant le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

Tableau 2.1 Historique de population MRC Manicouagan

Année	Population
2015	29 449
2016	29 136
2017	28 311
2018	28 267
2019	28 267
2020	28 072

2.2 Mission, vision, valeurs

La Régie désire atteindre une saine gestion des matières résiduelles tout en respectant la capacité de payer des contribuables et agit comme leader auprès des citoyens dans leur propre gestion des matières résiduelles.

Pour y arriver, la Régie s'est dotée d'objectifs. Tout d'abord, elle souhaite offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières. Ensuite, promouvoir la gestion responsable des matières résiduelles par l'application et la sensibilisation au principe des « 3RV-E », soit la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation de manière à réduire l'élimination tout en optimisant la filière enfouissement.

Les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

- Le respect de l'environnement : sensibiliser à la consommation responsable et s'assurer que les opérations quotidiennes se réalisent dans le maintien de standards de qualité supérieure par l'optimisation continue de la filière enfouissement et le traitement des eaux usées ainsi que la réduction du taux de rejet des matières par la réutilisation, la récupération et la valorisation.

- La transparence : informer la population sur les activités de l'organisme en offrant une vision complète des orientations et en favorisant la participation citoyenne.
- L'innovation : mettre en place des systèmes performants dans le domaine de la valorisation, du traitement et des collectes des matières résiduelles.
- La solidarité : soutenir les organismes du milieu œuvrant auprès des gens dans le besoin par la redistribution, lorsque possible, de biens réutilisables ainsi que par l'aménagement d'espaces d'entreposage. Offrir des emplois de qualité aux personnes en réinsertion sociale.

2.1 Services offerts

Le contrat de collecte municipal en vigueur a été octroyé à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F Inc. pour une durée de cinq ans (2016-2021).

L'année 2020 marque le début de la collecte des matières résiduelles dans le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes, en partenariat avec la MRC de Manicouagan. Le service se traduit par la mise à la disposition de conteneurs à chargement avant répartis en trois points de collecte sur les axes principaux sillonnant le TNO Rivières-aux-Outardes, soit le chemin de la Scierie (C-901), la route 389 et le chemin de la Toulnostouc. L'entreprise Location Excavation RSMF Inc. est également l'entrepreneur de collectes.

Gestion des matières recyclables

Les matières recyclables sont collectées et acheminées au centre de transfert situé au Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles. Depuis 2020, la Régie achemine les matières recyclables en vrac au centre de tri, mettant fin à la mise en ballots des matières recyclables. Le transport en vrac assure la qualité des matières récupérées. En effet, le marché de la récupération, qui était un marché de quantité depuis le début des années 2010, est désormais un marché de qualité.

Traitement des ordures

La Régie opère un lieu d'enfouissement technique situé à Ragueneau. Plusieurs camions y transitent chaque semaine. La clientèle se compose des municipalités membres, des industries, des commerces et des institutions (ICI), de la communauté autochtone de Pessamit et du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

La Régie est également propriétaire de l'ancien site d'enfouissement sanitaire situé sur le chemin de la Scierie à Baie-Comeau et fermé depuis 2002. Elle effectue un suivi post-fermeture jusqu'à ce que ce lieu n'ait plus d'impact sur l'environnement en suivant les recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est offerte une fois par année, au printemps. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant et n'ayant aucun potentiel de valorisation. Lors de cette collecte, il n'y a pas de tri possible. Les matières sont acheminées au lieu d'enfouissement.

Valorisation des matières

La Régie assure le réemploi, la récupération et la valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Elle le fait par l'intermédiaire de ses écocentres et de son magasin de réemploi Phase 2.

La Régie opère un écocentre à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Un point de service est également accessible chez Transformation des métaux du Nord pour la disposition des matériaux secs seulement. Ce service est gratuit pour les citoyens des municipalités membres, jusqu'à un maximum de trois tonnes par évaluation municipale, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Depuis le début de l'année 2020, l'accès aux écocentres est également permis gratuitement aux utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à une quantité maximale d'une tonne.

Une tarification est établie pour les industries, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres. Les résidus sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Les matières pouvant être revalorisées sont acheminées vers différentes entreprises de récupération telles que Baie-Comeau Métal et Transformation des métaux du Nord.

Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens à prix modique. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique permettant la réparation d'items réutilisables et où de vieux matériaux sont récupérés pour créer de toutes pièces des objets exclusifs.

Matières organiques

La Régie a le mandat de gérer la matière organique générée sur le territoire. Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) a confirmé l'éligibilité de la Régie à la subvention pour la construction d'une plateforme de compostage qui sera située au lieu d'enfouissement de Ragueneau. Ce service devrait être en opération d'ici la fin de l'année 2022 afin de

satisfaire aux exigences du gouvernement du Québec quant aux objectifs de réduction de l'enfouissement de la matière organique.

Gestion des boues

La Régie est également responsable de la coordination, de la collecte, du transport et du traitement des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

2.3 Objectifs

Par l'entremise du PGMR 2016-2020, la Régie a mis de l'avant plusieurs objectifs. Bien que ce rapport ne soit pas un suivi de ce plan de gestion, il permet de mettre en lumière les résultats de l'année 2020 en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

- Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement;
- Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri;
- Produire et diffuser des bilans de gestion des matières résiduelles (GMR) et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.

La prise en compte des objectifs permet de mieux évaluer les performances des municipalités de la Manicouagan pour la période donnée.

3. PANDÉMIE DE LA COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. Cette dernière a eu un effet notable sur la quantité générée de matières résiduelles sur le territoire. Effectivement, la pandémie a changé les habitudes des citoyens, qui sont demeurés davantage à la maison à la suite des mesures sanitaires imposées par le gouvernement (ex. le confinement). Cela a grandement contribué à l'augmentation des matières résiduelles dans les catégories ordures, recyclage et encombrants, décrites dans ce rapport, et ce, malgré une baisse de la population de 279 habitants.

La pandémie a également entraîné la fermeture des écocentres de la région pendant plusieurs semaines, réduisant la quantité de matières récupérées et revalorisées par ces centres de tri et le magasin de réemploi Phase 2 de Baie-Comeau.

Les différentes mesures sanitaires instaurées ont aussi eu un impact sur les ICI, dont la fermeture des commerces non essentiels ou encore la réouverture à conditions restreintes (nombre de personnes, masques obligatoires, etc.). Plusieurs d'entre eux ont dû adapter les services offerts, affectant du même coup la génération de matières recyclables et de déchets.

4. CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section est le cœur du bilan annuel. Elle présente les performances de la Manicouagan pour chaque type de matières; les matières recyclables, les matières enfouies, les encombrants, les matières valorisées par les écocentres et le magasin de réemploi Phase 2.

4.1 Matières recyclables

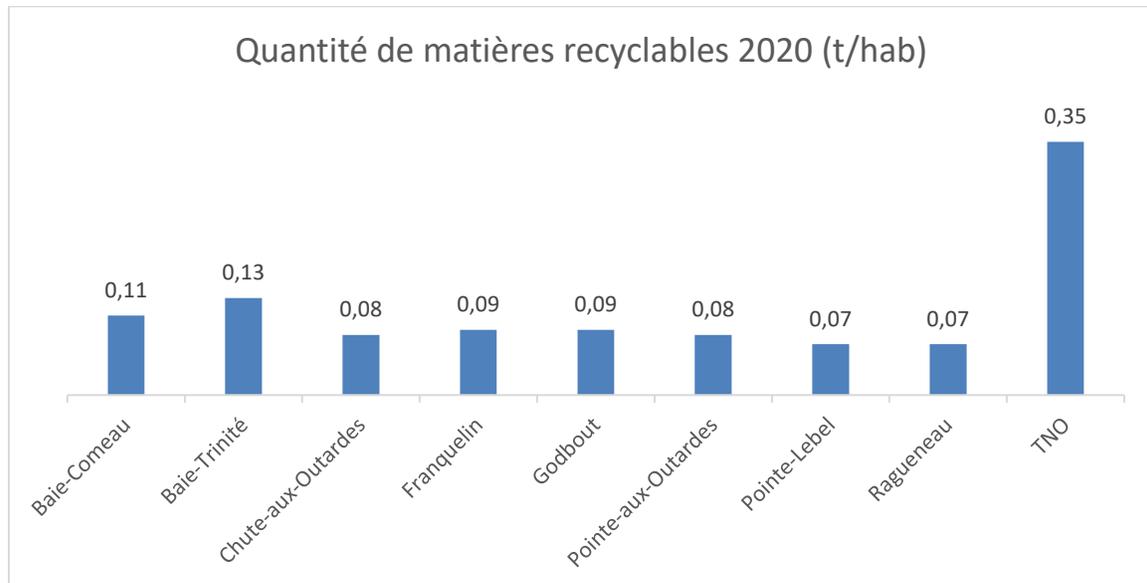
En 2020, 2 888 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales, provenant de la collecte à chargement latéral résidentielle, ont été acheminées vers le centre de tri de Société VIA à Lévis. Le tableau 4.1.1 démontre qu'il s'agit d'une légère hausse par rapport à l'année précédente, après une diminution constante des quantités transbordées depuis les cinq dernières années. Cette hausse est attribuable, entre autres, à la pandémie de la COVID-19, mais aussi à la mise en service de la collecte des matières recyclables dans le TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Un réajustement de la redistribution des quantités provenant de la collecte commerciale à chargement frontal a été effectué en 2020 pour les municipalités de Chute-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau, ce qui explique les variations observées par rapport à l'année 2019 pour ces municipalités.

Tableau 4.1.1 : Historique des quantités de matières recyclables collectées par municipalité (tonnes)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baie-Comeau	2 706 t	2 582 t	2 493 t	2 438 t	2 345 t	2 283 t	2 306 t
Baie-Trinité	80 t	70 t	60 t	57 t	53 t	50 t	52 t
Chute-aux-Outardes	145 t	154 t	149 t	156 t	146 t	146 t	123 t
Franquelin	21 t	18 t	22 t	22 t	23 t	26 t	27 t
Godbout	38 t	30 t	26 t	25 t	26 t	24 t	27 t
Pointe-aux-Outardes	115 t	118 t	111 t	109 t	109 t	105 t	108 t
Pointe-Lebel	192 t	165 t	163 t	159 t	143 t	132 t	157 t
Ragueneau	100 t	97 t	93 t	90 t	87 t	90 t	87 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	30 t
MANICOUAGAN	3 397 t	3 234 t	3 118 t	3 057 t	2 932 t	2 856 t	2 918 t

Figure 4.1.1 Quantité de matières recyclables collectées par habitant 2020 (t/hab.)



Le taux élevé de récupération par habitant du TNO de la Rivière-aux-Outardes présenté à la figure 4.1.1 s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs du TNO, principalement composé de résidences secondaires et de villégiateurs.

4.2 Matières enfouies

La quantité totale de matières envoyées à l'élimination se chiffre à 17 393,06 tonnes, excluant le matériel de recouvrement journalier. Après chaque journée d'opération d'enfouissement, les employés du LET doivent s'assurer de recouvrir le front d'enfouissement avec du matériel de recouvrement. Comme celui-ci est finalement enfoui, il se doit d'être calculé dans la quantité de matières éliminées. C'est donc un total de 2 676,26 tonnes de matériel de recouvrement journalier qui a été utilisé en 2020. Le tonnage enfoui incluant le matériel de recouvrement est finalement de 20 069,31 tonnes.¹

Le matériel de recouvrement se compose d'un mélange de résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que de bardeaux d'asphalte. Ces matériaux sont broyés et mélangés selon des proportions bien établies afin d'obtenir un mélange homogène respectant les critères du MELCC pour l'utilisation d'un matériel de recouvrement alternatif pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

Le tableau 4.2.1 démontre les quantités de matières reçues au lieu d'enfouissement de Ragueneau selon leur provenance. L'historique des quantités annuelles de matières enfouies depuis l'année de référence 2014 est présenté au tableau 4.2.2.

¹Source : Formulaire de déclaration de l'exploitant 2020, Rapport annuel 2020

Tableau 4.2.1 : Quantité de matières éliminées selon leur provenance (en tonne)

Provenance des matières	Tonnage total 2020
Ordures résidentielles* (municipalités membres)	7 898,28 t
Ordures résidentielles (clientèle externe)	1 352,13 t
ICI	5 667,87 t
CRD	699,68 t
Encombrants	197,91 t
Rejet écocentre	1 422,76 t
Produits spéciaux et sols contaminés	154,43 t

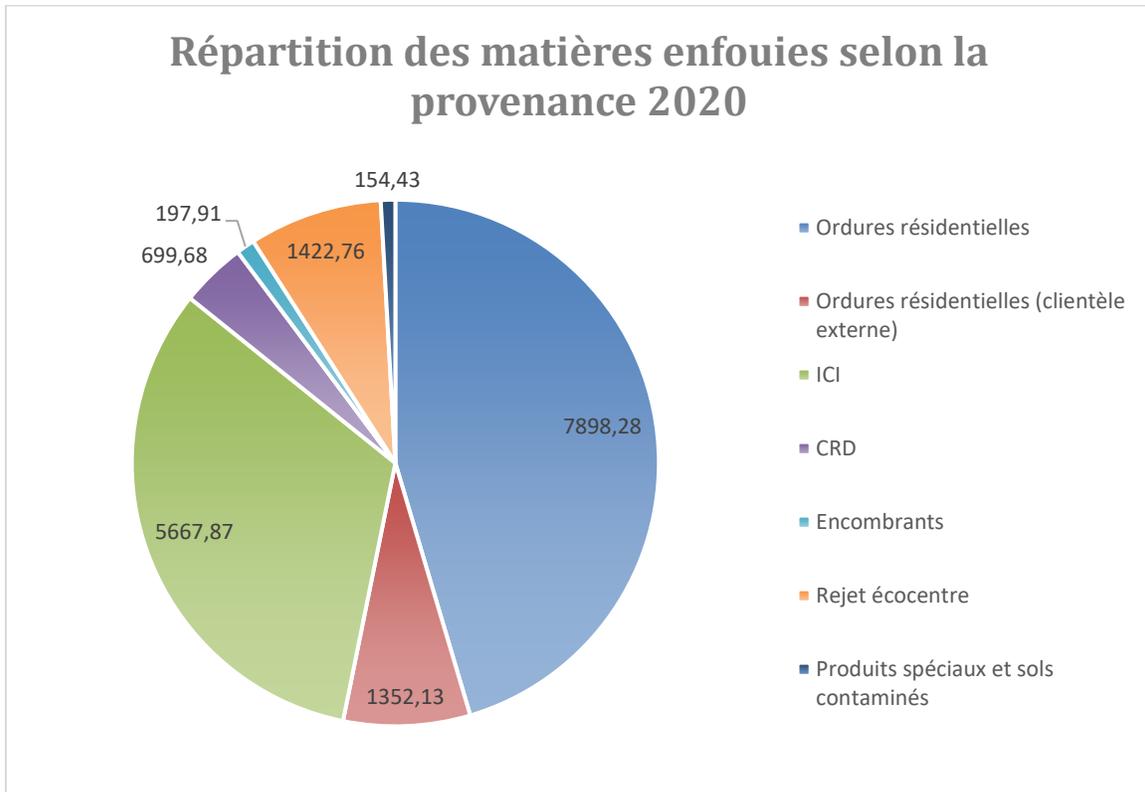
*Comprend les ordures de la barrière au LET de Ragueneau

Tableau 4.2.2 : Historique des quantités de matières éliminées (en tonne)

Année d'exploitation	Total enfoui	Total enfoui incluant recouvrement
2014	25 060,63 t	32 475,08 t
2015	23 526,87 t	31 192,17 t
2016	21 381,51 t	31 410,26 t
2017	20 747,78 t	28 292,61 t
2018	21 295,04 t	26 807,06 t
2019	15 928,60 t	20 451,45 t
2020	17 393,06 t	20 643,06 t

La figure 4.2.1 indique la répartition de ces matières sous forme de pourcentage pour en visualiser la proportion.

Figure 4.2.1: Répartition des matières enfouies selon leur provenance



Ordures résidentielles

Les ordures ménagères résidentielles, incluant celles de la clientèle externe représentent 53 % du total des matières éliminées. Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent également un segment important dans la quantité de matières enfouies, soit de 33 %.

De 2015 à 2018, on constate une baisse de la quantité de matières enfouies jusqu'à 2019 où une légère hausse est enregistrée. Pour 2020, on remarque une forte augmentation dû à la pandémie de COVID-19 et à l'instauration du service de collecte des matières résiduelles dans le TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Le tableau 4.2.3 illustre les résultats par municipalité par année.

Tableau 4.2.3 Historique des quantités d'ordures ménagères enfouies par municipalité (tonne)*

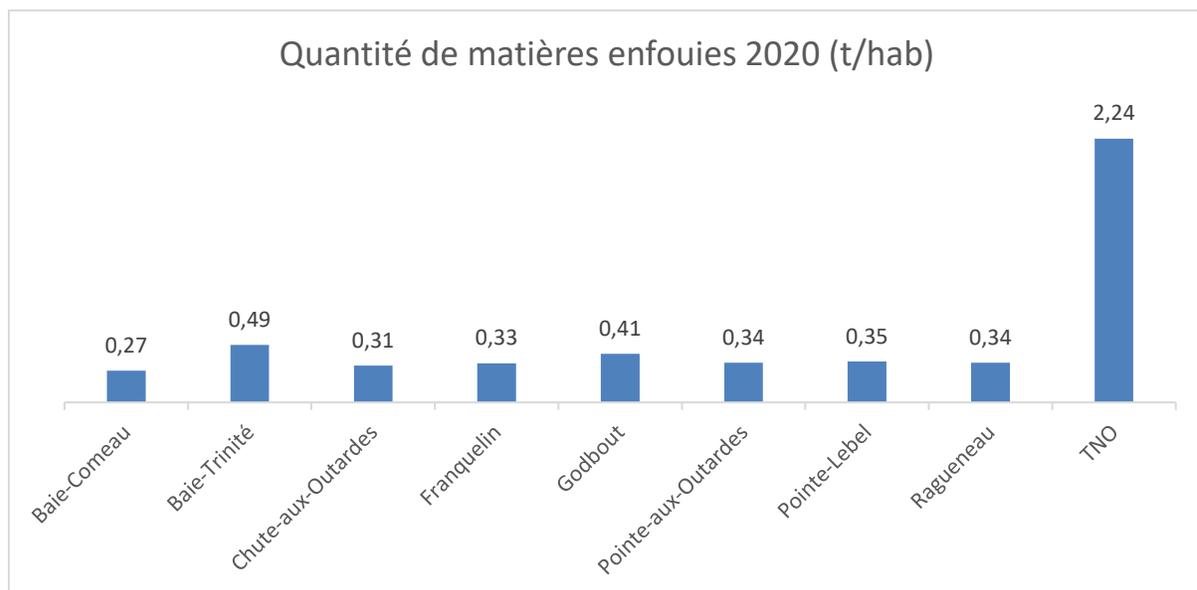
Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baie-Comeau	5 690 t	5 800 t	5 497 t	5 415 t	5 320 t	5 429 t	5 664 t
Baie-Trinité	192 t	200 t	200 t	202 t	220 t	170 t	191 t
Chute-aux-Outardes	440 t	450 t	431 t	416 t	415 t	426 t	464 t
Franquelin	74 t	63 t	73 t	79 t	117 t	94 t	96 t
Godbout	88 t	124 t	85 t	89 t	80 t	90 t	105 t
Pointe-aux-Outardes	404 t	426 t	396 t	363 t	380 t	403 t	441 t
Pointe-Label	589 t	616 t	555 t	561 t	597 t	582 t	646 t
Ragueneau	419 t	447 t	373 t	396 t	371 t	402 t	446 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	193 t
MRC MANICOUAGAN	7 896 t	8 126 t	7 611 t	7 522 t	7 500 t	7 596 t	8 096 t

*La quantité enfouie par municipalité inclut les encombrants, mais exclut les ordures à la barrière au LET.

La figure 4.2.2 ci-dessous démontre la quantité d'ordures ménagères par habitant en 2020. On constate un taux d'enfouissement plus élevé par habitant pour Baie-Trinité et Godbout comparativement aux autres municipalités. Puisqu'il y a peu de collecte privée en périphérie, l'utilisation du service résidentiel par le secteur commercial, tel que les terrains de camping ainsi que l'achalandage saisonnier élevé en période estivale peuvent expliquer ce taux.

Comme mentionné précédemment, le taux élevé d'enfouissement par habitant du TNO Rivière-aux-Outardes s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services de collecte sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs, principalement composé de villégiateurs.

Figure 4.2.2 Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (t /hab.)



Ordures industries, commerces et institutions

Il est important de distinguer l'élimination résidentielle des matières résiduelles de celles des catégories ICI et CRD. Le tableau 4.2.4 représente le tonnage éliminé par les ICI et par les entreprises productrices de CRD des sept dernières années. Une nette diminution de matières enfouies est apparente depuis 2014. Cette diminution est accentuée en 2020 par la pandémie de COVID-19, où plusieurs industries, commerces, et institutions ont cessé temporairement leurs activités afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec.

Tableau 4.2.4 Historique des quantités de déchets des ICI et CRD (tonne)

Provenance des déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Industries	2 012,46 t	1 064,22 t	1 007,13 t	1 128,59 t	1 166,26 t	1 087,14 t	802,08 t
Commerces et institutions	6 063,07 t	6 928,10 t	5 464,99 t	5 239,59 t	5 463,94 t	5 002,05 t	4 865,79 t
CRD	1 919,29 t	764,25 t	540,08 t	494,66 t	788,25 t	361,17 t	699,68 t
Total	9 994, 82 t	8 756,57 t	7 012,20 t	6 862,84 t	7 418,45 t	6 450,36 t	6 367,55 t

Encombrants

La Régie offre aux citoyens de ses municipalités membres la collecte des gros rebuts ou encombrants. La méthode de collecte a évolué au fil des années passant de deux collectes par année, au service de collecte sur appel et finalement à une seule collecte annuelle. En 2014, le service était offert sur appel et les citoyens avaient droit à deux collectes par année. Les exigences administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode ont été réévaluées. Ainsi, à partir de 2015, une seule collecte annuelle de porte-à-porte a été réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité.

D'après le tableau 4.2.5, la quantité d'encombrants collectée fluctue, mais demeure relativement stable avec une moyenne de 126 tonnes par année sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis les six dernières années. L'année 2020 a connu une forte hausse de la quantité d'encombrants, puisque les écocentres ont été fermés par mesure de prévention de propagation de la Covid-19. Cette fermeture temporaire jumelée aux consignes d'éviter les déplacements a accentué l'utilisation du service d'encombrants.

Tableau 4.2.5 Historique de la quantité d'encombrants collectés par municipalité (tonne)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baie-Comeau	43 t	20 t	20 t	41 t	32 t	34 t	62 t
Baie-Trinité	0 t	0,5 t	1 t	1 t	3 t	1 t	2 t
Chute-aux-Outardes	31 t	18 t	12 t	18 t	16 t	22 t	28 t
Franquelin	1 t	2 t	0 t	0 t	4 t	2 t	3 t
Godbout	0 t	0,5 t	0 t	0 t	0 t	0 t	3 t
Pointe-aux-Outardes	18 t	25 t	5 t	18 t	14 t	21 t	28 t
Pointe-Lebel	36 t	28 t	21 t	31 t	22 t	29 t	43 t
Ragueneau	19 t	31 t	10 t	25 t	21 t	25 t	31 t
MRC MANICOUAGAN	148 t	125 t	70 t	134 t	112 t	134 t	198 t

Caractérisation des matières résiduelles au LET de Ragueneau

Le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été sélectionné par Recyc-Québec afin de réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles enfouies. Le projet de caractérisation réalisé en deux phases, automne 2019 et automne 2020, brosse un portrait représentatif des matières résiduelles entrantes au LET de Ragueneau et de dix (10) autres installations de gestion des matières résiduelles au Québec, soit d'autres lieux d'enfouissement techniques (LET), de lieux d'enfouissement de débris de construction (LEDCD), un dépôt de matériaux secs (DMS), de centres de transfert et d'un incinérateur.

Le groupe Chamard, qui a obtenu le mandat, a procédé à l'échantillonnage et au tri des matières résiduelles, en soixante-dix (70) catégories distinctes. Le tableau 4.2.6 et 4.2.7, ainsi que les figures 4.2.3 et 4.2.4 résument les résultats de cette caractérisation.

En octobre 2019, l'échantillonnage a été effectué sur quatre (4) chargements de matières résiduelles résidentielles et trois (3) chargements provenant du secteur commerces et institutions, dont l'aluminerie Alcoa.

En novembre 2020, l'échantillonnage a été effectué sur quatre (4) chargements de matières résiduelles résidentielles, dont un chargement provenant de la communauté autochtone de Pessamit et deux (2) chargements provenant du secteur commerces et institutions.

Tableau 4.2.6 Caractérisation regroupé par catégories (résidentiel) (kg)

Catégories matières résiduelles	16-M-069	16-M-071	16-M-072	16-M-074	16-I-562	16-M-563	16-M-564	16-M-566	Total
	Municipal RSMF N° 42	Municipal RSMF N° 45	Municipal RSMF N° 43	Municipal RSMF N° 43	Municipal Pessamit	Municipal RSMF N° 44	Municipal RSMF N° 43	Municipal RSMF N° 44	Municipal
	Baie- Comeau	Pointe- Lebel	Baie- Comeau	Baie- Comeau	Pessamit	Baie- Comeau	Baie- Comeau	Baie- Comeau	Total
Matières recyclables	23,47	34,18	26,11	30,39	26,71	19,82	12,43	6,31	179,42
Matières organiques	56,12	44,49	60,35	42,46	59,15	51,53	46,28	72,11	432,49
Produits à usage unique	1,14	1,3	1,59	0,18	5,25	0,96	0,39	0,08	10,89
Encombrants	0,02	0	3,25	0	2,62	7,79	5,77	1,02	20,47
CRD	4,45	8,05	7	16,6	0,39	5,05	10,15	5,01	56,7
Textile	3,17	7,6	1,27	9,79	3,76	14,78	23,53	14,96	78,86
RDD	3,23	0,05	0,23	0,49	0,66	0,02	0,22	0	4,9
Autres	9,24	5,62	1,45	1,68	2,53	0,97	3,21	1,07	25,77
Total (kg)	100,84	101,29	101,25	101,59	101,07	100,92	101,971	100,565	809,496

Tableau 4.2.7 Caractérisation regroupé par catégories (CI) (kg)

Catégories matières résiduelles	16-I-070	16-I-075	16-I-565	16-I-568	16-I-073	Total
	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI
	T. Bouleau BC Comm.	G. Bouffard BC Comm.	T. Bouleau BC Comm.	T. Bouleau BC Comm.	T. Bouleau Alcoa	Total
Matières recyclables	25,23	30,61	20,52	47,89	30,39	154,64
Matières organiques	19,86	23,29	7,19	13,86	42,46	106,66
Produits à usage unique	0,64	1,59	0,31	0,82	0,18	3,54
Encombrants	0	12,7	5,47	11,45	0	29,62
CRD	23,6	12,76	0	10,85	16,6	63,81
Textile	28,34	6,74	0,43	3,08	9,79	48,38
RDD	0	1,6	27,71	4,02	0,49	33,82
Autres	27,72	12,12	41,37	10,82	1,68	93,71
Total (kg)	125,39	101,41	103	102,79	101,59	534,18

Figure 4.2.3 Matières résiduelles résidentielles (kg)

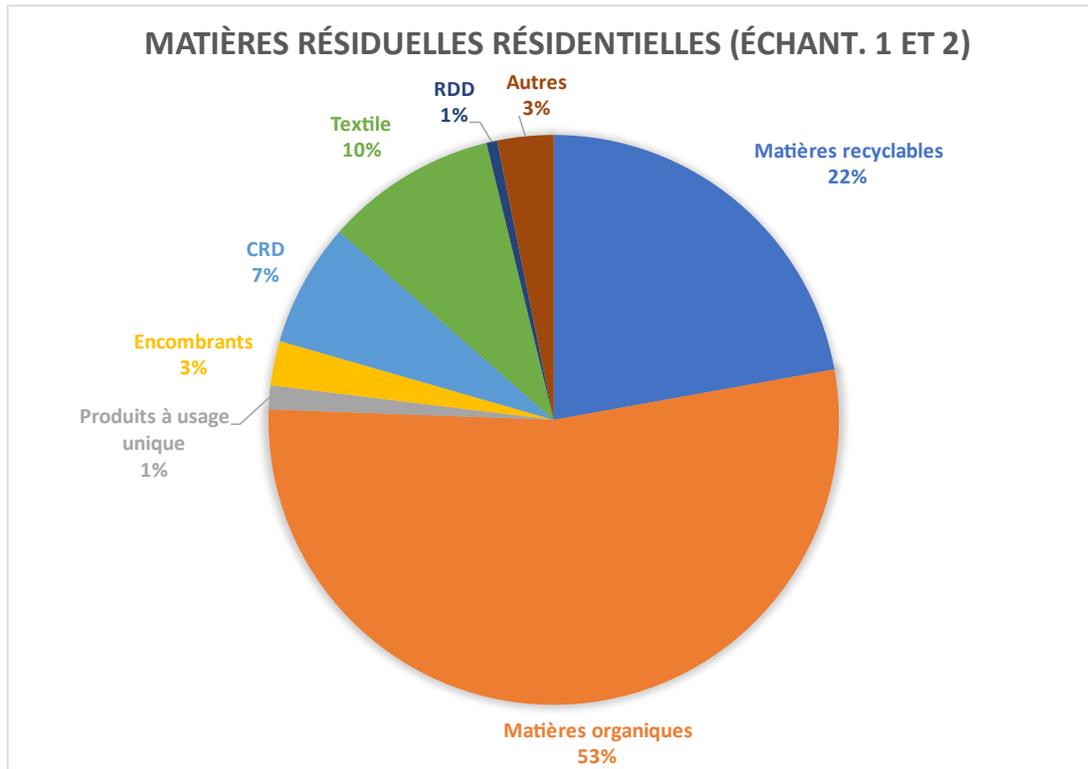
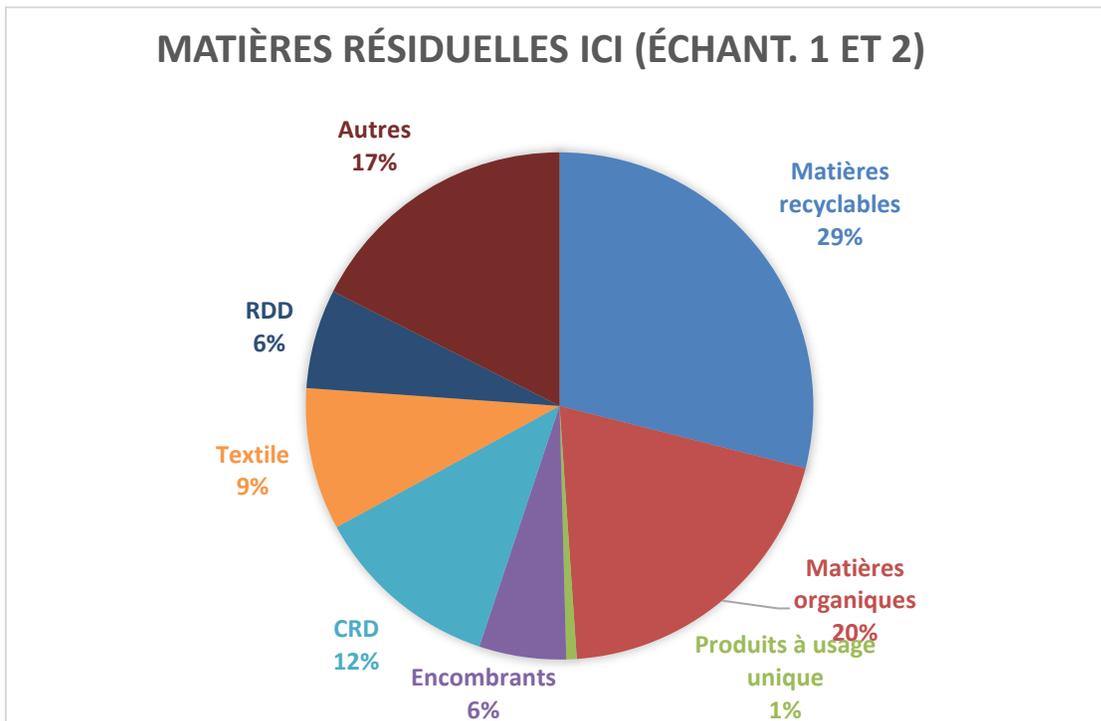


Figure 4.2.4 Matières résiduelles commerces et institutions



On remarque qu'une forte proportion, légèrement supérieure à 50 %, de matières organiques compose les matières résiduelles résidentielles enfouies. Ce gisement approvisionnera les infrastructures de traitement des matières organiques par compostage, lorsque mises en place afin de réduire l'enfouissement et favoriser un retour à la terre. On constate également qu'un pourcentage important de matières recyclables, soit de 25 %, se retrouve à l'enfouissement.

Le secteur commerces et institutions se caractérise par une proportion plus ou moins égale de matières organiques, matières recyclables et autres résidus ultimes, suivi encore d'une proportion relativement égale de textiles, de résidus de construction, rénovation et démolition, d'encombrants et de résidus domestiques dangereux. La diversité des matières s'explique par les nombreux secteurs d'activités desservis par la collecte privée en conteneurs à chargement frontal.

Les matières recyclables présentes tant sur le plan résidentiel que commercial, institutionnel et industriel démontrent le besoin d'éducation, de sensibilisation et d'information.

4.3 Matières revalorisables

La Régie possède des écocentres qui sont des sites de réemploi, de récupération et de valorisation des matières ne pouvant être collectées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Ils sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité et Godbout. Un point de service est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des métaux du Nord (TMN). Ce service offre gratuitement aux citoyens trois tonnes par année, par adresse.

Depuis 2020, ce service est offert gratuitement aux résidents et utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à concurrence d'une tonne par année. Un total de 173 entrées a été enregistré.

Tableau 4.3.1 Historique du nombre d'entrées dans les écocentres

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baie-Comeau	21 947	22 984	23 750	24 575	22 234	22 608	21 224
Baie-Trinité	1 030	1 256	883	1 175	596	800	1 109
Godbout	993	1 076	1 135	1 149	1 104	1 070	1 275
Ragueneau (TMN)	585	583	641	624	679	500	552
TOTAL	24 555	25 899	26 409	27 523	24 613	24 978	24 688

On constate, en 2020, une diminution de l'achalandage aux écocentres de la Manicouagan par rapport à 2019, dû à la fermeture des écocentres, en raison de la pandémie, du 13 mars 2020 au 28 avril 2020.

Le tableau 4.3.2 illustre la quantité de matières résidentielles apportées aux écocentres et au point de service. Les écocentres satellites de Godbout et Baie-Trinité sont regroupés, car il n'y a pas de balance à ces écocentres. On obtient la quantité de matières récupérées en additionnant les rejets et les valorisations. Certaines de ces valorisations, spécialement le métal ferreux, sont ramassées et pesées en même temps dans les deux écocentres. Il est donc impossible de séparer les quantités de matières pour Godbout et Baie-Trinité.

Tableau 4.3.2 Historique de la quantité de matières résidentielles reçues dans les écocentres par municipalité (tonne)

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baie-Comeau	3 323 t	3 109 t	3 242 t	3 352 t	2 886 t	2 888 t	2 753 t
Ragueneau (TMN)	231 t	291 t	301 t	296 t	336 t	235 t	373 t
Satellites	306 t	248 t	284 t	262 t	180 t	186 t	144 t
TOTAL	3 860 t	3 648 t	3 827 t	3 910 t	3 402 t	3 309 t	3 270 t

Bilan global des écocentres

Cette section est consacrée à l'historique des opérations des écocentres de 2014 à 2020.

Tableau 4.3.3 Historique des années d'opération 2014-2020

Année	Nombre d'entrées	Tonnage (entrées)	Tonnage rejet	Tonnage valorisation	Taux de valorisation	Taux de rejet
2014	24 555	3 860 t	900 t	2 868 t	74,30 %	23,32 %
2015	25 899	3 650 t	1 032 t	2 700 t	73,97 %	28,27 %
2016	26 409	3 840 t	1 121 t	2 715 t	70,71 %	29,18 %
2017	27 523	3 911 t	961 t	2 855 t	73,00 %	24,57 %
2018	24 613	3 424 t	747 t	2 675 t	78,11 %	21,81 %
2019	24 978	3 429 t	791 t	2 538 t	76,23 %	23,76 %
2020	24 688	3 425 t	857 t	2 640 t	77,08 %	25,02 %

Le manque ou le surplus de pourcentage des taux de rejet et valorisation est attribuable aux matières entrées ou sorties de l'écocentre sans avoir été pesées, telles que les ventes dans le magasin ou les

collectes porte-à-porte ainsi que des matières entrées l'année précédente et sorties durant l'année en cours.

Figure 4.3.1 Historique des tonnages des années d'opération 2014-2020

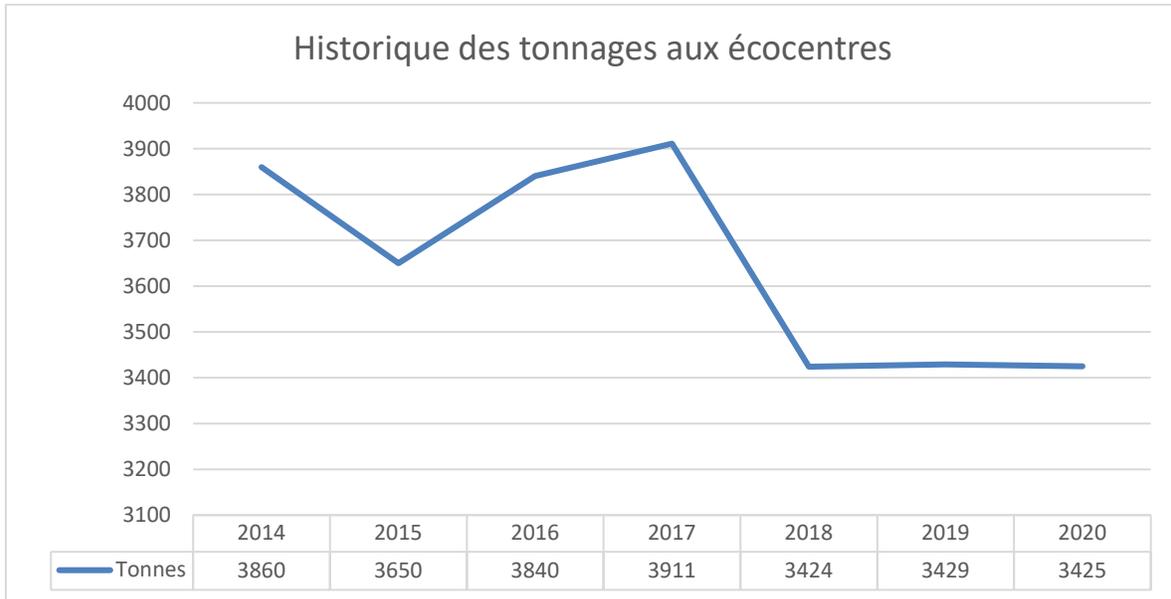
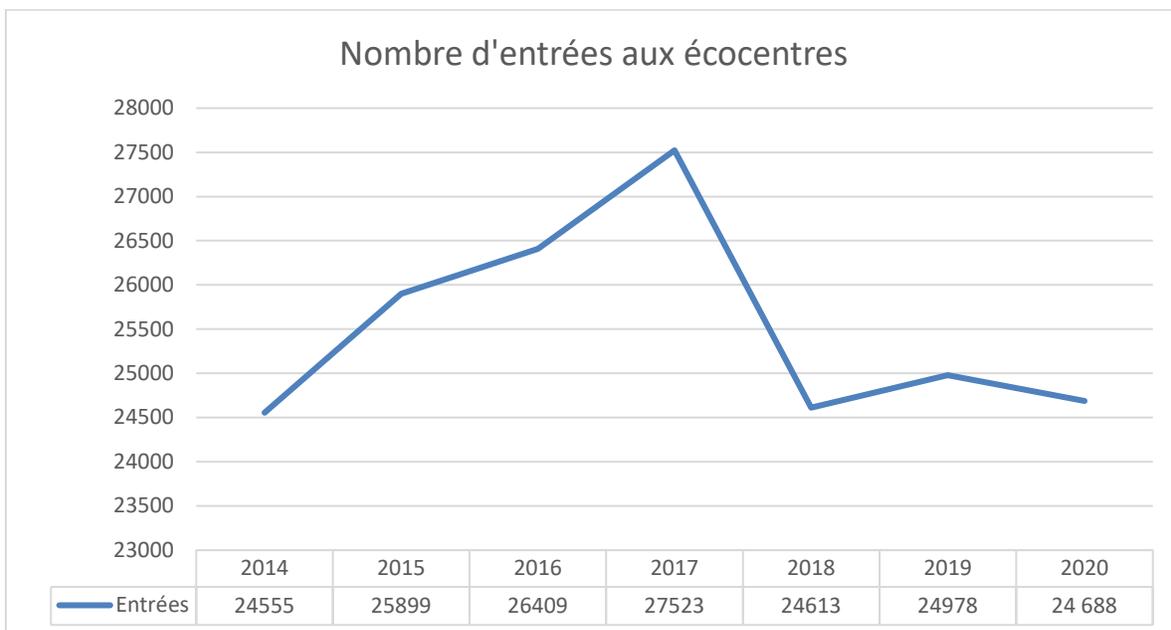


Figure 4.3.2 Historique des entrées des années d'opération 2014-2020



L'année 2020 a connu un taux de valorisation comparable aux années 2018-2019 ce qui se traduit par moins de résidus acheminés à l'enfouissement et plus de valorisation par l'entremise du magasin de réemploi et de partenaires externes tel que Transformation des métaux du Nord, qui valorise les résidus de construction, rénovation et démolition. On remarque aussi une augmentation du taux de rejet, en partie explicable par la complexité accrue de la surveillance au déchargement par les employés de la Régie afin de respecter les mesures sanitaires imposées.

Malgré la fermeture temporaire des écocentres, on constate un tonnage comparable à l'année 2019, mais une diminution de 290 entrées par rapport à l'année précédente, ce qui semble indiquer que les citoyens ont effectué des voyages plus imposants lors de leurs visites aux écocentres. Cela peut également expliquer en partie le taux de rejet plus élevé, les chargements volumineux rendant le tri des matières plus difficile.

Depuis l'ouverture, l'écocentre de Baie-Comeau maintenait un haut rendement, tant sur le plan de l'achalandage que de la récupération de matières résiduelles. La modification de l'horaire de l'écocentre de Baie-Comeau en 2018 est un facteur à prendre en considération quant à la réduction du nombre d'entrées et des quantités apportées à l'écocentre. L'année 2020 fait, quant à elle, exception à cause de la pandémie.

5. MAGASIN DE RÉEMPLOI

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 connaît un énorme succès auprès de la population. Tout objet et toute matière ayant un potentiel de réemploi apporté aux écocentres sont conservés afin d'être revendus au magasin de réemploi. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie, soit par leur mise en vente dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacent au magasin.

En 2019, la Régie a célébré les cinq ans du magasin de réemploi. Diverses activités ont été organisées afin de remercier la clientèle et sensibiliser la population à l'importance du réemploi.

Le concept du magasin inspire d'autres municipalités qui souhaitent optimiser le réemploi à leur écocentre. La Régie reçoit nombre de demandes de renseignements sur le fonctionnement et visite des lieux.

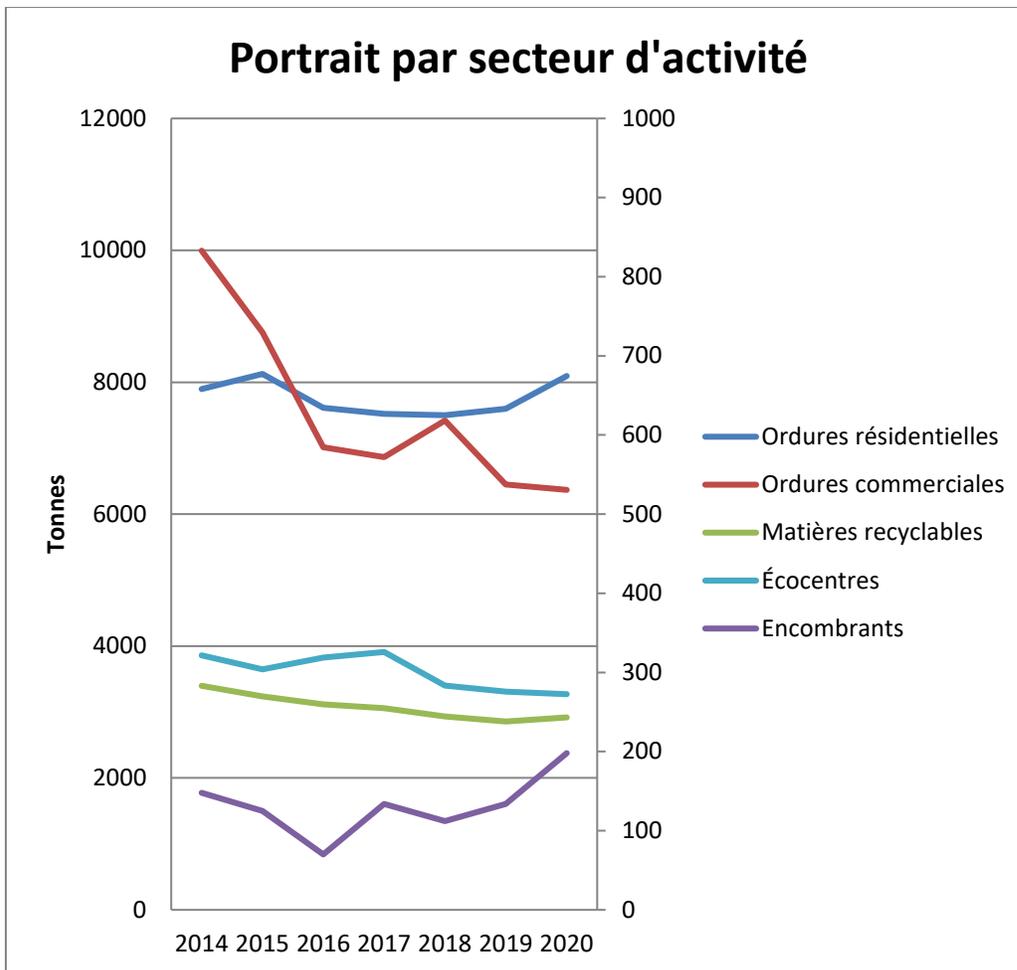
Le concept, qui se veut unique au Québec, a été présenté lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau environnement, en novembre 2019.

Sous la thématique « Quand l'apport des citoyens devient valeur ajoutée », le magasin de réemploi est finaliste dans la catégorie *environnement* au mérite Ovation municipale 2020 de l'Union des municipalités du Québec.

6. PORTRAIT GLOBAL

La Régie brosse un portrait global de ses activités afin de visualiser si elle atteint les objectifs fixés par le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*. La figure 6.1 ci-dessous résume le portrait historique de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan.

Figure 6.1 Portrait historique global de la Manicouagan



7. PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Le suivi des tonnages (entrés, valorisés, enfouis, etc.) sur les différents plateaux d'opération de la Régie présenté dans ce rapport sert également à déterminer la performance de la Régie sur le plan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Chacune de ses huit municipalités membres qui la composent, a un impact sur la performance de la Régie et sur les sommes redistribuées par les différents programmes de subventions du gouvernement du Québec, dont la compensation de la collecte sélective et le programme de redistributions des redevances.

La compensation de la collecte sélective

Le calcul de la compensation de la collecte sélective est basé sur la performance d'un organisme municipal, tel que la Régie, par rapport à d'autres organismes municipaux comparables. La performance est établie en fonction des coûts à la tonne de gestion de la matière recyclable par rapport à la quantité par habitant de matières recyclables récupérées. Plus on récupère de matières recyclables au meilleur coût possible, plus l'indice de performance augmente. Plus l'indice de performance d'un organisme municipal est élevé par rapport à la moyenne de son groupe, plus le pourcentage de compensation des dépenses soumises sera élevé.

Une importante réforme de ce système a été annoncée par le gouvernement du Québec à la suite de la diminution de la demande mondiale et de l'augmentation des coûts de traitement de la matière recyclable, et devrait être en complétée d'ici 2024.

Le retour sur les redevances à l'enfouissement

Le retour des redevances à l'enfouissement est basé également sur un principe de performance en effectuant la comparaison du taux d'enfouissement par habitant par rapport à d'autres régions comparables, mais aussi sur la population et la gestion de la matière organique. Pour maximiser le retour sur les redevances à l'enfouissement, il faut diminuer le nombre de kilogrammes de matières enfouies par habitant (kg/habitant) et offrir le traitement de la matière organique, par compostage ou biométhanisation. Le traitement de la matière organique diminue également le kg/habitant enfoui, et est donc doublement bénéfique au retour des redevances.

L'utilisation des services des écocentres, les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (tri à la source) et favoriser les services de valorisation des matières résiduelles pour les services municipaux sont des facteurs contribuant à l'amélioration de la performance des municipalités membres.

La collecte des encombrants, l'utilisation du service de collecte résidentiel par les commerces et les institutions, les matières résiduelles apportées au LET par les particuliers et les services municipaux et les matières illégalement disposées à l'entrée du lieu d'enfouissement sont des facteurs nuisibles à la performance des municipalités membres.

En 2020, la Régie a reçu confirmation de son éligibilité à la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la construction d'une plateforme de compostage dans la Manicouagan, qui contribuera grandement à augmenter le retour sur les redevances à l'enfouissement.

Des changements à ce programme de subvention sont également attendus dans un avenir rapproché.

8. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans l'optique d'être une référence dans la gestion des matières résiduelles et de répondre à sa mission, la Régie fait de multiples efforts en termes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ).

Elle a par ailleurs su faire preuve d'originalité pour adapter ses activités de sensibilisation au contexte pandémique. Plusieurs d'entre elles ont été offertes en visioconférence et en direct sur les réseaux sociaux.

L'année 2020 se distingue par la mise en œuvre du projet Demain Manicouagan, financé par RECYC-QUÉBEC, qui a permis l'embauche d'une ressource pour mettre de l'avant différentes initiatives visant la réduction à la source, dont la diminution de l'utilisation du plastique à usage unique.

La poursuite de l'accompagnement de la Ville de Baie-Comeau dans l'élaboration de leur politique sur le bannissement du plastique fait partie intégrante du projet, dont l'acquisition et l'aménagement d'équipements permettant l'emploi de contenants réutilisables, soit des fontaines d'eau, des lave-vaisselles, les éco-cups et les tasses bleues.

Plusieurs activités de sensibilisation ont été organisées dans le cadre d'événements socio-environnementaux dont l'accompagnement de familles vers le zéro déchet. De nouveaux outils de sensibilisation sont également en développement, dont le lancement d'une exposition sur le thème de la réduction à la source, en 2021.

Liste des initiatives :

- Activités de sensibilisation sur les 3RV, liées aux bonnes pratiques citoyennes en gestion des matières résiduelles, organisées dans le cadre de la Semaine de la famille de la Ville de Baie-Comeau (Ateliers virtuels DIY), la Semaine québécoise de réduction des déchets (Zoom en direct du centre de transfert) et le Défi zéro déchet en famille;
- Lancement du guide du consommateur : circuit pour achats écoresponsables dans la Manicouagan inclus sur la carte interactive virtuelle Québec local;
- Collections de créations conçues à partir de matières recyclées à l'atelier d'ébénisterie du magasin de réemploi Phase 2 (clientèle touristique et régulière);
- Incitatif au réemploi à l'aide de promotions et ventes au magasin de réemploi Phase 2;
- Activités de promotion des services offerts et kiosque info-collectes dans des salons événementiels tel que l'Expo habitation;
- Nouvel outil de tri imagé développé et publicisé dans le journal, les réseaux des municipalités à la radio, sur Facebook;
- Offre d'ateliers sur les 3RV dans les écoles;
- Accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles, dont la récupération des masques de protection à usage unique (suivi tableau EPI Recyc-Québec);
- Représentation sur divers comités régionaux sur l'environnement;
- Élargissement de l'admissibilité au service gratuit de récupération des matières recyclables;
- Élaboration de l'élargissement des services de la Régie au TNO en collaboration avec la MRC Manicouagan;
- Service permanent de récupération de carcasses durant la période de chasse;
- Service de récupération des feuilles mortes à l'automne et distribution dans les organismes pour en faire du compost.

La responsabilité citoyenne est au cœur des défis de la Régie. Pour l'organisation, le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui qu'on ne produit pas. La Régie travaille en ce sens afin de limiter les déchets et les impacts environnementaux.

9. CONCLUSION

La majorité des quantités de matières traitées des divers secteurs d'activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan sont en diminution depuis 2014. Les résultats de 2020, année exceptionnelle due à la pandémie de COVID-19, viennent changer les statistiques de matières résiduelles

toutes catégories confondues. À mesure que les habitudes de vie reprendront leur cours normal, l'impact sur la quantité des matières résiduelles sera diminué et un portrait plus fidèle aux années 2014-2019 devrait être observé.

En plus de la pandémie, plusieurs facteurs peuvent être invoqués pour expliquer les variations des quantités de matières résiduelles générées dans la Manicouagan. De façon générale, l'ajout d'un nouveau service de collecte sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes, la baisse démographique, le contexte économique, la gestion des matières résiduelles et la responsabilisation des consommateurs (tri à la source) sont des facteurs modulant la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire.

Enfin, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan continue ses efforts d'amélioration des services aux citoyens à juste coût ainsi que ses activités de sensibilisation et de réduction des déchets auprès de la population.